

## Mandat du groupe de concertation « Éducation à l'alimentation »

Version validée par voie électronique le 8 avril 2019

### **Contexte**

Le président du CNA a proposé au CNA plénier une autosaisine portant sur l'éducation à l'alimentation.

Le CNA plénier a validé ce choix lors de la plénière du 7 février 2019, à la suite d'une consultation des membres relatives au choix des thématiques de concertation à traiter en 2019.

Cette thématique est identifiée comme prioritaire compte tenu des enjeux pour l'accès de tous à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement tel que préconisé dans l'avis n°81 du CNA. L'éducation à l'alimentation s'entend ici comme un processus continu, tout au long de la vie.

Ce sujet a été traité dans de récents groupes de concertation du CNA :

- avis n°75 « Réflexion sur l'étiquetage nutritionnel simplifié »,
- avis n°76 « Suivi des recommandations des avis antérieurs du CNA relatifs à la politique nutritionnelle »,
- avis n°77 « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire »
- avis n°81 « Alimentation favorable à la santé ».

Le thème de l'éducation à l'alimentation a donné lieu à plusieurs recommandations dont un suivi doit être réalisé.

### **Objectifs et attendus**

Le groupe de concertation « Éducation à l'alimentation » réunit les membres du CNA ainsi que les structures qui auront utilement été associées à la rédaction des avis n°75, 76, 77 et 81 et a pour mission de :

- dresser un état des lieux et un suivi des recommandations issues des avis n°75, 76, 77 et 81 relatives à l'éducation à l'alimentation ;
- identifier les actions « phares » aujourd'hui mises en place par les parties prenantes dans ce domaine ;
- définir des priorités d'actions. Le groupe de concertation explorera notamment les possibilités d'action permettant le développement d'une nouvelle approche de l'éducation à l'alimentation auprès des jeunes.

Ce travail sera issu d'une construction collective au sein du groupe de concertation, résultant d'une analyse intégrative d'un sujet donné, s'appuyant si nécessaire sur un processus d'auditions d'experts et de spécialistes, notamment des sciences de l'éducation, la sociologie et les sciences cognitives.

### **Méthode de travail**

Le groupe de concertation sera co-présidé par :

- Pr. Jean-Pierre Corbeau, personnalité qualifiée du CNA, Professeur émérite de sociologie de l'alimentation à l'Université de Tours, qui a présidé le groupe de concertation sur les enjeux de la restauration en milieu scolaire (avis 77 du CNA) ;
- Pr. Daniel Nizri, personnalité qualifiée du CNA, Inspecteur général honoraire des affaires sociales, qui a présidé le groupe de concertation sur l'alimentation favorable à la santé (avis 81 du CNA).

La co-présidence de ce groupe de concertation présentera le programme de travail et rendra compte des travaux en séance plénière du CNA.

Le secrétariat interministériel sera chargé de définir le plan de travail, d'assurer l'organisation et le suivi de la concertation et de rédiger les différents documents de travail (notamment l'ordre du jour, les compte-rendus et le projet d'avis). Il sera également garant du bon respect de la méthode de concertation telle que définie dans le cadre du processus de concertation.

Il est attendu que le CNA rende son avis final avant fin octobre 2019.